



Autorité de la Concurrence  
de la Nouvelle-Calédonie

## Communiqué d'une opération de concentration

Date de publication	25/11/19
Date de notification	20/11/19
Entreprises concernées	La Caisse des Dépôts et Consignations, Electricité de France SA, ENGIE SA et La Poste SA
Type d'opération	Création de la société commune de plein exercice Archipels SAS par la Caisse des Dépôts et Consignations, Electricité de France SA, ENGIE SA et La Poste SA.
Localisation	France
Activité(s)	Solutions d'ancrage et de certification, basées sur une technologie de type « blockchain », de documents et d'informations liés à l'individu et à l'entreprise.
Date limite de dépôt des observations des tiers	09/12/2019 à 16h00 à l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 7, rue du Général Galliéni – Nouméa courriel : <a href="mailto:contact@autorite-concurrence.nc">contact@autorite-concurrence.nc</a>

### **Résumé de l'opération :**

La notification consiste en la création d'une société commune de plein exercice dénommée Archipels SAS, par la Caisse des Dépôts et Consignations, Electricité de France SA, ENGIE SA et La Poste SA.

La société Archipels SAS proposera, en France et dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, en Norvège, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, une offre de services à destination des personnes physiques ou morales, d'ancrage et de la certification de documents et d'informations liés à l'individu et à l'entreprise, basée sur la technologie de type « blockchain ».